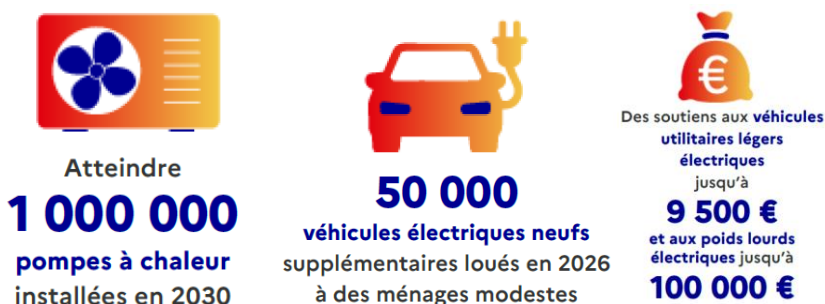


EVALUATION DE L'IMPACT DU PLAN D'ÉLECTRIFICATION SUR L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES

Septembre 2026 – DGE

La publication d'un plan d'électrification en avril 2026

En avril 2026, dans le contexte de la guerre au Proche et Moyen-Orient, le Gouvernement a présenté un plan d'électrification des usages pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles importées et accélérer la décarbonation. Ce plan d'électrification a été construit avec l'ensemble des parties prenantes, suivant la démarche de planification écologique. Les 22 mesures présentées sont issues de ces échanges et ciblent les secteurs les plus dépendants des énergies fossiles : les transports, le bâtiment, l'industrie et l'artisanat. Ce plan doit permettre une mobilisation collective et constituer un tournant dans notre rythme de sortie des énergies fossiles.



Le plan d'électrification soutient l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone

La Stratégie nationale bas-carbone constitue le cadre d'action de la France en matière d'atténuation du changement climatique : elle s'attache à décliner les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en trajectoires annuelles de réduction d'émissions par secteurs, en considérant un ensemble d'hypothèses et de mesures pour y parvenir. La SNBC 3, publiée le 15 juillet 2026, vise notamment à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié en 2030 par rapport à 1990.

La baisse des émissions s'est accélérée depuis 2017, avec un rythme moyen de -3 % par an. En tenant compte de l'intégralité des mesures adoptées jusqu'au 31 décembre 2023, le scénario « Avec mesures existantes » (AME 2024) atteint une réduction de -39,5 % des émissions en 2030 par rapport à 1990. Pour atteindre l'objectif de baisse de 50 % en 2030 de la SNBC, les émissions doivent baisser d'environ 5 % par an en moyenne. Les mesures du plan d'électrification viennent compléter les mesures existantes et contribuent à l'augmentation nécessaire du rythme de décarbonation de l'économie.

Environ 40 % des réductions d'émissions d'ici 2030 dans la SNBC 3 sont liées à l'électrification des usages incluant l'hydrogène, en complément de mesures de sobriété (17 %), d'efficacité

énergétique (21 %) ou le développement de la biomasse (15 %). Le plan d'électrification permet ainsi d'agir sur le principal levier de baisse des émissions d'ici 2030 prévu par la SNBC 3.

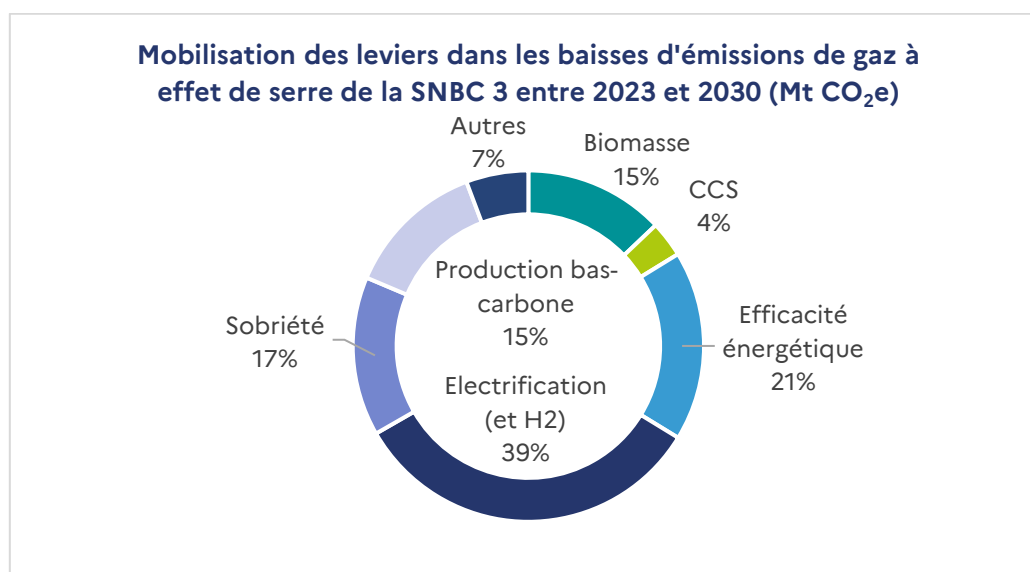


Figure 1 : Estimation de la mobilisation des différents leviers dans la SNBC 3 d'ici 2030

Le plan d'électrification permet d'atteindre jusqu'à la moitié des baisses d'émissions nécessaires liées à l'électrification d'ici 2030

La SNBC 3 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié en 2030 par rapport à 1990. **L'électrification doit permettre de réduire les émissions de près de 27 Mt CO₂e** par rapport au scénario « Avec mesures existantes ». A l'électrification s'ajoutent d'autres leviers de la planification écologique (notamment relatifs à la biomasse, la réduction des émissions non-énergétiques de l'agriculture, la production d'énergie bas-carbone dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, aux leviers de modération de la demande et de report modal...).

Les impacts directs des mesures du plan d'électrification permettraient de réduire les émissions de **6 à 7 Mt CO₂e additionnels par rapport au scénario « Avec mesures existantes 2024 »**. La majorité de la baisse est portée par les mesures visant l'électrification de **l'industrie** (-3 Mt CO₂e), suivie par **les mesures favorisant l'installation de pompes à chaleur dans les bâtiments** (-2 Mt CO₂e) et l'électrification des **transports** (-1 Mt CO₂e). L'atteinte de **l'objectif du plan d'électrification** d'un million de PAC installées annuellement en 2030, notamment via la création d'une offre intégrée PAC et les aides à l'achat, permettrait de réduire les émissions de -2 Mt CO₂e supplémentaires. Les mesures visant la décarbonation de l'agriculture contribuent plus modérément et soutiennent, notamment, l'électrification des engins et bâtiments agricoles.

Une poursuite après 2027 et une montée en puissance jusqu'en 2030 des principaux dispositifs du plan d'électrification (notamment le leasing social, les aides à l'achat « gros rouleurs » et les soutiens à l'achat de véhicules utilitaires légers et des poids lourds électriques), permettrait de **réduire les émissions de -4 à -5 Mt CO₂e supplémentaires** en 2030.

Dans cette perspective d'accélération, le plan d'électrification permet d'assurer entre -12 et -14 Mt CO₂e de baisse d'émissions, soit près de la moitié des baisses d'émissions liées à l'électrification de la SNBC 3 d'ici 2030 par rapport au scénario « avec mesures existantes ».

Le plan d'électrification a vocation à accélérer l'électrification des usages au travers de 22 mesures concentrées sur les secteurs du bâtiment, du transport, de l'industrie. L'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités territoriales, l'Etat et l'ensemble des Français) sont appelés à contribuer à cet élan. Face à l'ampleur des investissements à réaliser, les résultats du plan d'électrification ont vocation à s'inscrire dans la durée, afin d'assurer une accélération collective du financement de la transition écologique.

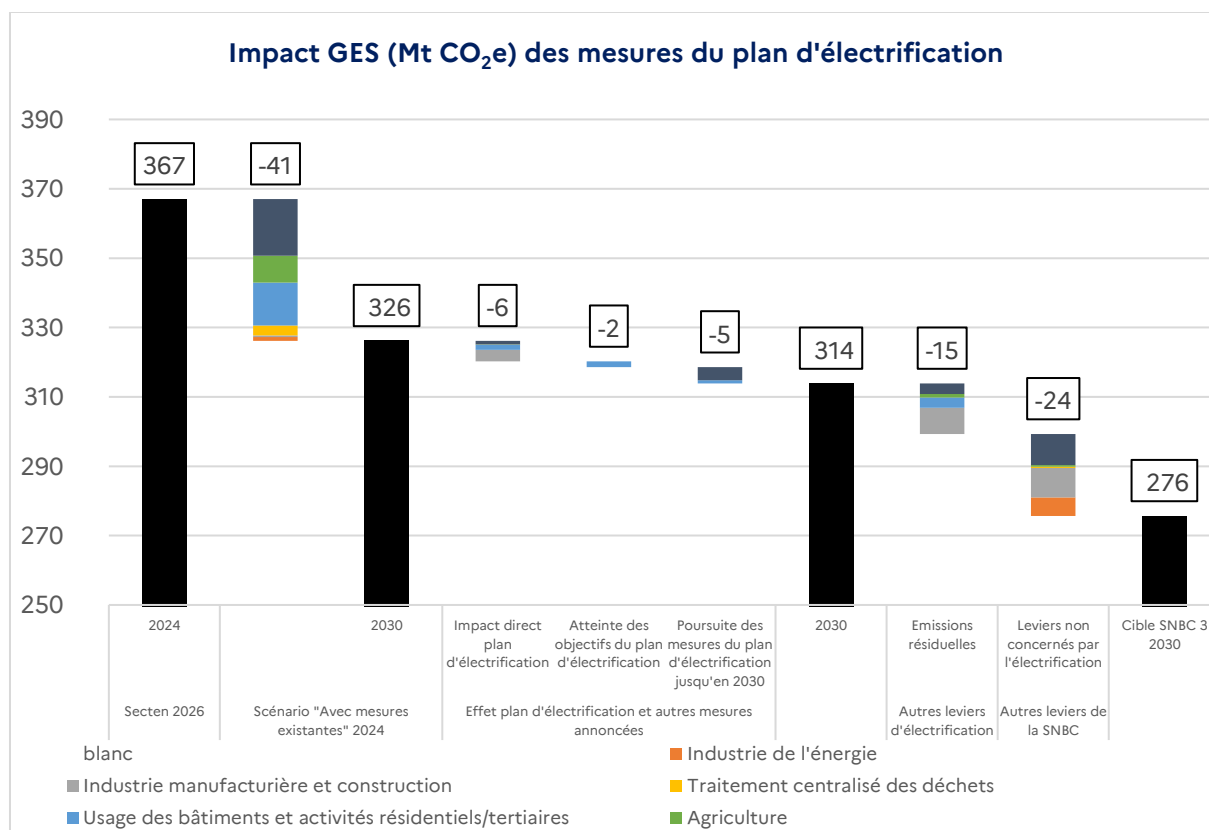


Figure 2 : Estimation de l'impact de la mise en œuvre des mesures du plan d'électrification.

Lecture : Les impacts directs du plan d'électrification (-6 Mt CO₂e) correspondent aux mesures intégrées dans le plan d'électrification (leasing social, aides à l'achat aux véhicules électriques...). L'atteinte des objectifs du plan d'électrification (-2 Mt CO₂e) correspond à l'atteinte de l'objectif d'installation annuelle d'un million de pompes à chaleur en 2030. Une poursuite et la montée en puissance des mesures du plan d'électrification jusqu'en 2030 (leasing social, offre intégrée pompes à chaleur...) réduirait encore davantage les émissions (-5 Mt CO₂e). Les émissions résiduelles (-15 Mt CO₂e) correspondent aux émissions abattables par des leviers d'électrification avec des effets d'entraînements ou d'autres mesures d'ici 2030. Les leviers non traités par le plan d'électrification (-24 Mt CO₂e) correspondent aux autres leviers de la stratégie nationale bas-carbone (biomasse, efficacité énergétique, sobriété...).

Méthodologie de l'évaluation et limites

La DGEC a quantifié les impacts du plan d'électrification mesures par mesures. Ils ont été calculés en écart au scénario « Avec mesures existantes 2024 ». Ce scénario intègre les mesures adoptées jusqu'au 31 décembre 2023¹. Il se base sur des hypothèses ambitieuses de

¹ <https://ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone/scenarios-avec-mesures-existantes>

déploiement de l'électrification dans les transports, cohérentes avec le Règlement européen sur les émissions des véhicules légers neufs. Le scénario « AME 2024 » sera révisé en 2026 et intégrera l'ensemble des mesures adoptées jusqu'au 1^{er} juillet 2026. La prise en compte des mesures récentes pourra faire évoluer l'analyse.

Certaines mesures transversales du plan d'électrification, n'ont pas été quantifiées, mais soutiennent l'électrification pour atteindre les cibles de la SNBC 3. De plus, les probables effets d'entraînement du plan d'électrification ne sont pas modélisés (amélioration de la maturité de certaines solutions encore peu développées ou réalisation de gestes rentables spontanés par les acteurs économiques). De même, l'effet spécifique des 100 territoires d'électrification n'a pas été modélisé, et est considéré comme soutenant l'atteinte et la mise en œuvre des objectifs du plan.

La SNBC 3 mobilise aussi d'autres leviers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

La SNBC 3 fixe des objectifs et des orientations pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs en mobilisant l'ensemble des leviers de décarbonation disponibles, en complément de l'électrification des usages.

Dans l'industrie, l'efficacité énergétique, la sobriété matière, le recyclage et la sobriété des modes de consommation, l'efficacité énergétique, l'évolution des mix énergétiques (électrification, biomasse, chaleur...), le changement de procédés et la capture du carbone sont mobilisés.

Dans les bâtiments, la montée en puissance des rénovations d'ampleur dans le résidentiel et le respect des objectifs du dispositif éco énergie tertiaire, en complément de mesures de sobriété et de l'électrification permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Le secteur de l'agriculture se distingue par une forte proportion d'émissions non énergétiques (84 % en 2026), liées notamment à l'élevage et à la consommation d'engrais. La baisse de la consommation d'engrais minéraux, le développement de pratiques agroécologiques, les évolutions des régimes alimentaires ou la production de bioénergies accompagneront la décarbonation du secteur. L'enjeu sera également de préserver le puits de carbone naturel des forêts françaises.

Pour réduire les émissions du secteur des déchets, la SNBC vise à limiter la production de déchets, renforcer le recyclage et capter le méthane des installations de stockage. Les mesures du « plan plastique » annoncé en juin y contribueront.

Au-delà de l'électrification, le secteur des transports réduira ses émissions grâce au report vers des mobilités plus durables, à une meilleure efficacité énergétique ou grâce aux carburants bas carbone.

L'électrification des usages est également accompagnée par l'évolution de la production d'électricité, **principalement déterminée par les orientations de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.** Elle prévoit le développement des énergies renouvelables, du nucléaire et de l'hydrogène, ainsi que l'augmentation de la production de chaleur décarbonée, de biométhane ou de biocarburants.